

Accords de Partenariat Économique

(une déclaration des organisations de la société civile africaine pour comprendre le sujet)

Les Accords de Partenariat Economique: Une arme de destruction massive des économies africaines et ACP

Les organisations de la société civile africaine se sont à plusieurs reprises exprimées à propos des accords de partenariat économiques. Elles ont tenté d'alerter les pouvoirs public et les populations de leurs effet potentiellement désastreux sur les économies africaines et ACP. Malheureusement les pouvoirs publics n'ont pas été à l'écoute de leur propre société civile. L'Union européenne a imposé jusqu'au bout sa propre vision libre échangiste et déploie toute sa force de pression pour obliger les pays africains à signer ces accords au détriment de l'intégration régionale et africaine.

Ces accords, s'ils sont signés, condamneront les économies africaines à rester dépendantes de l'Europe.

1- Nous considérons que les APE sont en flagrante contradiction avec les objectifs de lutte contre la pauvreté et d'intégration régionale affichés dans l'Accord de Cotonou. L'intégration régionale et le développement économique des ACP impliquent des niveaux élevés de protection du marché intérieur notamment pour les produits de l'agriculture, l'industrie et les services alors que les APE prévoient de les éliminer avec leur principal partenaire commercial qui est l'Union européenne. L'histoire des pays riches témoigne que ceux-ci ont protégé leur agriculture et leurs industries naissantes. Faut-il rappeler qu'à ce jour l'Union européenne maintient, hors accords préférentiels avec les ACP, des taux de protection des produits alimentaires de base de 3 à 8 fois supérieurs à ceux de l'UEMOA?

2- L'Union européenne prétend que les APE doivent être compatibles avec les accords de l'OMC, en mettant en avant l'article 24 du GATT. Cet argument est trompeur car plusieurs autres dispositions de l'OMC laissent aux pays en développement un traitement spécial et différencié (TSD) (par exemple l'article 36.8 du GATT, la Clause d'habilitation du GATT de 1979...). Or les APE accorderaient même à l'Union européenne les bénéfices de ce traitement dans la mesure où les ACP seraient les seuls à devoir éliminer leurs protections douanières que l'UE a déjà éliminées pour leurs exportations. De surcroît depuis la Décision « Tout sauf les armes » de 2002 l'UE a décidé d'abandonner toute restriction quantitative et tarifaire à l'accès à son marché pour les Pays les moins avancés (PMA).

3- L'UE entend imposer aux ACP, à travers les APE, la libéralisation dans des domaines que ces pays ont catégoriquement refusé à Doha et à Cancun (notamment sur la propriété intellectuelle, l'investissement, la concurrence, l'accès aux marchés publics et la facilitation des échanges).

Les organisations signataires attirent plus particulièrement l'attention des parlementaires ACP et européens sur les risques liés au APE dans les domaines suivants :

1- **Pertes de revenus** : des pertes considérables de revenus budgétaires sont attendues en raison de la baisse des tarifs douaniers prévue par les APE. Les Etats, déjà fortement affectés par les programmes d'ajustement structurel en seront davantage affaiblis dans leurs capacités à faire face à la demande sociale et par conséquent discrépantes et à terme déstabilisées. La plupart des conflits qui ensanglantent l'Afrique découlent de cette incapacité de l'Etat à créer des richesses dans l'intérêt des populations. Ces pertes de revenus ne pourront être compensées ni par l'aide publique (faite de conditionnalités et en baisse) ni par la fiscalité interne sur les entreprises (qui ont vu se dégrader leur

compétitivité) ni par les ménages, gravement affectés par la baisse de leurs pouvoirs d'achat tout le long de ces dernières décennies d'ajustement structurel.

2- De nouvelles menaces sur l'agriculture : l'agriculture emploie encore les 2/3 de la population active de la majorité des ACP. La mise en concurrence directe des producteurs ACP avec ceux d'Europe évincerait définitivement les premiers de leur propre marché intérieur, avec des effets catastrophiques sur la sécurité et la souveraineté alimentaires, la pérennité des exploitations familiales et le revenu agricole. Concrètement les APE mettraient en concurrence un producteur céréalier européen produisant par exemple 1000 tonnes par actif avec un autre d'Afrique qui fait 1 tonne par actif, sachant que le premier reçoit environ 60 000 euros d'aide directe et que le second ne reçoit rien. Les pertes d'emploi et de revenus ruraux intensifieraient indiscutablement les flux migratoires des campagnes vers les centres urbains qui regorgent déjà de chômeurs, de mendians et de candidats au départ pour l'Europe.

Compte tenu de l'importance cruciale de l'agriculture pour les ACP, l'opposition de l'UE à la création d'un groupe de travail sur le secteur (dans le cadre des négociations avec l'Afrique de l'ouest) et sa volonté de renvoyer cette question devant l'OMC est inacceptable dans la mesure où le débat au sein de cette organisation est caractérisé par des ententes entre l'UE et les Etats-Unis et par leur réticence à remettre en question leurs politiques de subventions qui ruine l'agriculture au Sud.

3- L'entrave à l'industrialisation: la baisse de la protection des activités industrielles des ACP et la mise en concurrence de leurs entreprises avec celles de l'UE auront pour conséquences non seulement la destruction du tissu industriel existant, mais limiterait également les possibilités de poursuivre les efforts d'industrialisation que ces pays envisagent. Il en découlerait une réduction de l'emploi industriel qui aurait pu absorber une partie des flux migratoires en provenance des zones rurales. Il faut signaler que les pays africains ont déjà été obligés, sous l'égide des programmes d'ajustement, de libéraliser l'essentiel de leurs activités et de leur commerce de produits industriels.

4- La violation des droits sociaux: les ACP ont déjà libéralisé l'essentiel de leurs services dans le cadre des programmes d'ajustement structurel, le plus souvent au bénéfice des entreprises européennes. Si l'on considère les secteurs des banques, de l'assurance, des télécommunications, de la distribution de l'eau et de l'électricité,... les entreprises étrangères, et principalement européennes, sont en situation dominante ou de quasi monopole dans la plupart des ACP. La poursuite de cette libéralisation, qui s'accaparerait de la santé et de l'éducation, des domaines qui lui ont jusqu'ici échappés, consisterait à parachevait la marchandisation des services au profit du secteur privé étranger. Une plus grande ouverture du secteur des services irait de surcroît à l'encontre des arrangements de l'OMC qui n'obligent pas tous les pays en développement à présenter des offres de libéralisation.

Par ailleurs, la volonté de l'UE d'imposer la libéralisation des marchés publics et de l'investissement, va non seulement à l'encontre de l'arrangement décidé à l'OMC pour ne pas inclure ses dimensions dans les négociations, mais ouvrirait la porte à davantage de domination des entreprises européennes sur les secteurs clé des ACP en excluant les entreprises nationales de leur propre économie.

5- Le torpillage de l'intégration africaine: la volonté de l'Union européenne d'interpréter l'intégration régionale en termes de consolidation et d'élargissement de son propre marché est en contradiction avec les aspirations et les droits des peuples à des espaces économiques, sociaux et culturel solidaires qui leur garantissent une vie digne, la paix et la prospérité.

Les APE portent en eux la compétition et les germes de la violence sous toutes ses formes. Le refus d'étendre les avantages de l'initiative « Tout sauf les armes » aux pays non PMA est de nature créer un double standard quant à l'accès au marché européen. Cette situation va

entraîner d'une part des déplacements d'activités des pays à revenus intermédiaires vers les PMA et, d'autre part, une divergence des politiques contraire aux objectifs d'harmonisation recherchés.

6- Concernant **le rythme et les modalités de négociation**: l'accélération du rythme des négociations pour des raisons de calendrier ne permet nullement le débat démocratique et la consultation des acteurs les plus concernés.

Alors que plusieurs groupes thématiques sont constitués pour négocier des politiques qui engagent la vie et le destin de toutes les catégories de la population, les élus des peuples et les sociétés civiles sont pratiquement exclus. Ils ne disposent pas d'espaces et de temps pour le débat démocratique et l'approfondissement de l'analyse sur les différentes positions.

Par ailleurs les disparités dans les capacités de négociation constituent un facteur d'inégalités qui va à l'encontre des intérêts fondamentaux des ACP.

Nous considérons que ces négociations sont conduites de façon contraire aux principes de démocratie, d'équité et de participation dont l'Accord de Cotonou se réclame.

Les organisations signataires du présent document invitent les parlementaires ACP et européens à repenser fondamentalement les objectifs et les stratégies de négociation de l'Union européenne de manière à faire des APE des instruments de développement et de solidarité au service des peuples ACP et européens plutôt qu'un moyen de renforcer l'hégémonie économique.

1- Les APE devraient permettre une protection significative des marchés des ACP aussi longtemps que l'exigent les besoins de développement économique et social de ces pays. Ils devraient en particulier promouvoir un renforcement de l'intégration des économies des différentes régions ACP de manière à atténuer la souffrance humaine, source d'intolérance et de violence.

Afin de contribuer à la paix, la stabilité politique et la prospérité qui profite au plus grand nombre, les APE devraient permettre le maintien d'un niveau de préférences et d'un degré de non réciprocité élevés. Pour éviter la compétition entre pays de la même sous région, les APE ne doivent pas permettre de différentiation tarifaire dans l'accès au marché européen.

2- Avant tout approfondissement des négociations, les ACP devraient étudier toutes les alternatives aux accords de libre échange, et identifier toutes les marges de manœuvre permises par les accords économiques et commerciaux multilatéraux. Les ACP ne devraient accepter aucune disposition allant au-delà de ce qu'ils ont déjà concédé au sein de l'OMC. Ils ne doivent pas permettre à l'UE d'utiliser les négociations inégalitaires des APE pour créer des précédents et atteindre ses objectifs au niveau multilatéral.

3- Les Etats ACP ne devraient permettre aucune perte de revenus budgétaires qui entamerait davantage leur capacité à remplir leurs fonctions économiques et sociales. Ils devraient exiger des compensations financières à tout effort qui leur est demandé et refuser tout alourdissement de la fiscalité interne sur leurs entreprises et sur les ménages. La situation explosive qui prévaut au Niger au moment où la présente session de l'Assemblée paritaire a lieu, à Bamako, devrait être méditée.

4- Dans le domaine de l'agriculture, les ACP doivent viser la sauvegarde de leur souveraineté alimentaire et la préservation des intérêts des exploitations familiales. Ceci passe par le maintien de protections tarifaires significatives, par le refus du dumping européen en particulier sur les produits qui représentent un intérêt économique et alimentaire pour les populations des ACP. Les APE doivent permettre aux ACP de venir en appui à leurs paysans et à investir dans la préservation des ressources naturelles.

L'accès au marché européen doit être ouvert à tous les produits pour lesquels les ACP ont un avantage commercial. Les normes sanitaires et phytosanitaires ne doivent pas être utilisées comme moyen de protection.

5- Dans le domaine industriel, les ACP devraient exiger des niveaux de protection compatibles avec les besoins de préservation de leurs activités industrielles naissantes et leur emploi, ainsi que les possibilités futures d'industrialisation. Ils devraient, en conformité avec leur demande à l'OMC exiger un traitement spécial et différencié dans le domaine du commerce des produits non agricoles.

6- Dans le domaine des services, les ACP ne doivent pas accepter de libéralisations supplémentaires. Ils doivent au contraire revenir sur des libéralisations, telles que celles de la distribution d'eau et d'électricité, qui ont débouché sur des situations des plus préjudiciables pour les couches sociales démunies, à l'égard desquelles les entreprises européennes n'ont pas tenu leurs engagements.

Les ACP doivent extraire définitivement des domaines de négociation les secteurs de l'éducation et de la santé afin de renverser la tendance actuelle à l'instauration de systèmes à double vitesse défavorables au plus démunis.

S'agissant de l'amélioration de la situation des groupes vulnérables, en l'occurrence les femmes et les enfants, les pratiques traditionnelles doivent être dénoncées au même titre que les pratiques commerciales qui appauvrisent les populations, les privent d'information, d'éducation et de soins de santé. Les réponses les plus adéquates doivent émaner d'une large consultation entre les femmes concernées.

7- Concernant les modalités et le rythme des négociations, les ACP doivent exiger que des mécanismes de consultation approfondie et de participation des acteurs soient mis en place à tous les niveaux, et que les élus ACP et européens exercent un contrôle effectif sur le contenu des négociations des APE.

En tout état de cause, les organisations signataires de cette déclaration considèrent qu'il ne peut y avoir de négociations équitables tant que les processus d'intégration régionale ne sont pas suffisamment consolidés et des politiques communes ne sont pas mises en œuvre. La négociation d'accords avec des régions qui n'ont pas encore atteint un degré d'intégration suffisant, ou qui ne sont que des regroupements artificiels de pays, ne pourra déboucher que sur des entités encore plus soumises aux règles édictées par l'Union européenne. Les parlementaires et les décideurs ACP devraient refuser toute négociation commerciale tant que les processus d'intégration régionale n'ont pas aboutis.

Un autre monde est possible. Il exige une autre coopération EU/ACP

Signataires :

ENDA Tiers Monde (Sénégal) Forum pour l'Autre Mali (Mali)

ROPPA-Afrique de l'ouest CONGAD (Sénégal)

ACDIC (Cameroun) SAILD (Cameroun)

Africa Trade Network (Afrique) ACORD (Afrique de l'Ouest)

GRAPAD (Bénin) CECIDE – Comité ACP UE (Guinée)

GAWU of Ghana TUE (Ghana) Comité ACP-UE (Niger)